

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'Ondres (40440) – Département des Landes

Séance ordinaire du 17 avril 2024

Délibération n° 2024-04-07

Nbre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de la convocation : 11/04/2024
En exercice	29	Date de l'affichage : 11/04/2024
Qui ont pris part à la délibération	27	

**Présents :** Eva BELIN ; Pierre PASQUIER ; Jérôme NOBLE ; Frédéric LAHARIE ; Catherine VICENTE-PAUCHON ; François TRAMASSET ; Serge ARLA ; Christine VICENTE ; Miguel FORTE ; Senay OZTURK ; Christian BURGARD ; Sonia DYLBAITYS ; Alain CALIOT ; Christel EYHERAMOULO ; Delphine OUVRANS ; Jean-Pierre LABADIE ; Bertrand LEIRIS ; Maya VALLART ; Jean-Yves PLUMET.

**Absents excusés :**

Nadine DURU donne procuration à Sonia DYLBAITYS en date du 15/04/2024  
Sandrine COELHO donne procuration à Catherine VICENTE-PAUCHON en date du 09/04/2024  
Cindy ESPLAN donne procuration à Pierre PASQUIER en date du 17/04/2024  
Cyril DURU donne procuration à Christine VICENTE en date du 15/04/2024  
Vincent POURREZ donne procuration à Frédéric LAHARIE en date du 16/04/2024  
Vincent BAUDONNE donne procuration à Miguel FORTE en date du 12/04/2024  
Mylène LARRIEU donne procuration à Alain CALIOT en date du 15/04/2024  
Carine REY donne procuration à Eva BELIN en date du 15/04/2024

**Absents :**

Davy CAMY  
David PERRIARD

Secrétaire de séance : Christine VICENTE

---

**Objet : Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de l'aire communale de camping-cars - Attribution du contrat**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.1411-1 et suivants,



**VU** le Code de la Commande Publique et la partie relative aux contrats de concession,

**VU** la délibération n°2024-01-02 du 11 janvier 2024 par laquelle le Conseil Municipal de la Commune d'Ondres a approuvé par avenant la résiliation conventionnelle du contrat de délégation de service public conclu avec la SAS Les Campéoles le 26 février 2018,

**VU** la délibération n°2024-01-03 du 11 janvier 2024 par laquelle le Conseil Municipal de la Commune d'Ondres a approuvé le principe de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de l'aire de camping-cars et a autorisé Madame le Maire à initier une procédure de passation pour la conclusion d'un contrat de concession de type délégation,

**VU** la délibération par laquelle le Conseil Municipal a constitué une Commission de Délégation de Service Public,

**VU** le rapport d'analyse des offres et ses annexes présentant le déroulé de la procédure, les critères de sélection et le classement des offres, après négociations,

**VU** l'avis de la Commission de Délégation de Service Public rendu le 25 mars 2024 proposant de retenir l'offre de la S.A.R.L. AIRE SERVICES, mieux-disante,

**CONSIDERANT** la proposition de Madame le Maire de suivre l'avis de la Commission de Délégation de Service Public du 25 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix,

## **DÉCIDE**

**ARTICLE 1** – D'attribuer la concession pour la gestion et l'exploitation de l'aire communale de camping-cars à la S.A.R.L. AIRE SERVICES.

**ARTICLE 2** – D'approuver les termes du contrat de concession de service public.

**ARTICLE 3** – D'autoriser madame Le Maire à signer le contrat avec la S.A.R.L. AIRE SERVICES.



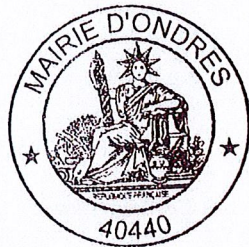


**ARTICLE 4** - La présente délibération peut faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication. Tout citoyen justiciable pourra saisir le tribunal administratif par dépôt de sa requête sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), par l'envoi de la requête sur papier ou le dépôt sur place au tribunal.

Et ont signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

(Sceau)



Pour extrait conforme,  
Le 22 avril 2024,

Le Maire,



*Le Maire,*

*Eva BEUN*

Acte rendu exécutoire le 22..... /...04... / 2024

- après télétransmission électronique le 22... / ...04... / 2024

- et mise en ligne sur le site de la commune le 22... / ...04... / 2024